

INSTANCE PERMANENTE SUR LES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE

INFORMATIONS LOGISTIQUES*

1. Contexte

En août 2021, l'Assemblée générale a adopté la résolution [75/314](#), qui a rendu opérationnel [l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine](#) en tant que "mécanisme consultatif pour les personnes d'ascendance africaine et les autres parties prenantes concernées" et "plate-forme pour l'amélioration de la sécurité et de la qualité de vie et des moyens de subsistance des personnes d'ascendance africaine".

L'Instance Permanente joue également le rôle d'organe consultatif auprès du Conseil des droits de l'Homme, conformément au programme d'activités pour la mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine et en coordination avec les mécanismes existants des Nations Unies qui encouragent la lutte contre le racisme à l'égard des personnes d'ascendance africaine.

Le thème principal de la session de cette année est "**La deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine : Aborder le racisme systémique, la justice réparatrice et le développement durable**". Dans le cadre de ce thème principal, les participants auront l'occasion de participer à quatre discussions thématiques :

- Réparations, développement durable et justice économique
- L'éducation : Surmonter le racisme systémique et les préjudices historiques
- Culture et reconnaissance
- La deuxième Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine : Attentes et défis

Plus d'informations sur les discussions thématiques sont disponibles [ici](#).

2. Date et lieu

La troisième session de l'Instance Permanente est prévue dans la salle XX du Palais des Nations à Genève, du 16 au 19 avril 2024.

**Nations unies, Palais des Nations
Entrée des visiteurs - Porte de Pregny
14 Avenue de la Paix
Genève, Suisse
16 - 19 avril 2024
Chambre XX**

* Traduction non officielle

3. Ordre du jour

Le projet de programme de travail de la troisième session est disponible sur la [page web du calendrier de la session](#). Le programme comprend les principales discussions thématiques ainsi que les événements parallèles prévus en marge de la session.

4. Documentation

Les déclarations écrites reçues par le Secrétariat seront publiées sur la page web de l'Instance Permanente. Par conséquent, tous les orateurs sont encouragés à envoyer leurs déclarations par courrier électronique (pfpad@un.org) afin de s'assurer qu'elles soient téléchargées sur la page web.

L'Instance Permanente s'efforcera également d'intégrer les enseignements tirés des événements parallèles dans ses travaux. Pour faciliter ce processus, les organisateurs des événements principaux sont invités à envoyer par courriel au secrétariat de l'Instance Permanente, avant le **jeudi 18 avril 2024, à 13 heures (heure de Genève)**, les conclusions et recommandations générales issues des discussions menées lors de l'événement parallèle.

5. Visa

Il est de l'entière responsabilité du participant de se conformer à toutes les exigences et instructions concernant le visa d'entrée en Suisse et de faire la demande de visa suffisamment à l'avance. N'oubliez pas non plus de vous renseigner sur les visas de transit, le cas échéant.

Les ressortissants étrangers peuvent déposer une demande de visa auprès de la représentation suisse compétente de leur pays de résidence. De plus amples informations sur les demandes de visa sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.eda.admin.ch/eda/en/fdfa.html>

Veillez noter que les visas sont délivrés à la discrétion des autorités suisses. Le Secrétariat de l'Instance Permanente n'est pas responsable du financement des visas pour les participants réguliers.

6. Hébergement

Veillez noter qu'il vous incombe d'effectuer vos réservations d'hébergement. Il peut être difficile de trouver des hôtels à des prix raisonnables à Genève, c'est pourquoi il est recommandé de s'y prendre le plus tôt possible.

7. Assurance

Le Secrétariat du Forum Permanent ne couvre PAS l'assurance maladie ou l'assurance voyage des participants pendant leur séjour à Genève. Les participants sont responsables de l'obtention de toutes les assurances nécessaires pour la durée de leur voyage.

8. Arrivée à l'aéroport de Genève

Tous les participants doivent prendre leurs propres dispositions pour le transfert de l'aéroport vers/depuis l'hôtel de leur choix.

L'aéroport de Genève est situé assez près du centre-ville que vous pouvez facilement atteindre avec les transports publics (bus et train). Des taxis sont également disponibles.

- **En train :** Le train vous amènera à la gare centrale de Cornavin, au centre de Genève, en 7 minutes environ. Vous pouvez prendre le train depuis la gare de l'aéroport, à environ 5 minutes à pied des arrivées, au même étage. Tous les trains partant de la gare de l'aéroport s'arrêtent à la gare centrale de Cornavin. Ensuite, selon l'emplacement de votre hôtel, vous pouvez marcher, prendre un taxi ou un bus.
- **En bus :** Le bus no. 5 se rend à la gare centrale de Cornavin en passant par la Place des Nations et met environ 30-35 minutes pour arriver à Cornavin. Le bus no. 10 se rend également à la gare centrale de Cornavin, mais par un autre itinéraire (Charmilles) et dure environ 30-35 minutes.

Pour plus d'informations sur les autres lignes de bus, vous pouvez consulter le site de l'aéroport de Genève à l'adresse <http://www.gva.ch/en/desktopdefault.aspx/tabid-67/>.

***Conseil :** achetez un billet pour les transports publics valable une heure ("billet tout Genève"). Ce billet est valable pour tous les bus et trams, mais aussi pour tous les trains à destination de la gare centrale de Cornavin. Vous pouvez payer avec des pièces de monnaie et des cartes de crédit/débit. Il y a des distributeurs dans le hall de la gare de l'aéroport, ainsi que devant l'arrêt de bus.*

- Les taxis sont chers, mais ils sont néanmoins disponibles à la sortie des arrivées. Seuls les taxis officiels sont autorisés à circuler, et ils sont équipés de compteurs qui facturent la distance et le temps. Ils facturent également une taxe supplémentaire par bagage. Vous n'êtes pas tenu de donner un pourboire au chauffeur de taxi, mais vous pouvez arrondir la somme si vous le souhaitez. Un trajet de l'aéroport à la gare de Cornavin vous coûtera au minimum 30 à 40 CHF (en fonction de la circulation). Normalement, les taxis acceptent les cartes de crédit, mais il est toujours préférable de vérifier avant de monter dans le taxi.

***Conseil :** à Genève, il n'est pas possible de héler un taxi dans la rue. Il faut les appeler ou se rendre à l'une des rares stations de taxis. Numéros des taxis : 022 320 22 02 ou 022 331 41 33.*

9. Informations générales sur l'accessibilité à Genève

a. Accès à l'aéroport

L'aéroport de Genève est largement accessible aux personnes handicapées. Pour les personnes en fauteuil roulant, le bus est une meilleure option pour se rendre à l'aéroport et en revenir. Pour utiliser le train, vous devez [réserver une assistance spéciale](#) au moins une heure à l'avance pour vous aider à monter dans le train et à en descendre. En revanche, aucun préavis n'est nécessaire pour utiliser le bus. L'arrêt de bus est situé au niveau E (Enregistrement). Depuis la salle d'arrivée, prenez l'ascenseur jusqu'au niveau E, sortez du terminal et dirigez-vous vers la gauche sur environ 15 mètres. Traversez la route sur le passage piéton et vous arriverez à l'arrêt de bus.

Au moment du départ, vous pouvez prendre la ligne de bus 5 vers l'aéroport depuis l'arrêt Gare Cornavin.

b. Accessibilité des transports publics

La plupart des trams et des bus sont accessibles, et les transports publics genevois remplacent constamment les véhicules inaccessibles par des véhicules accessibles. Toutefois, si vous rencontrez un bus ou un tramway inaccessible sur une ligne, demandez au chauffeur quand arrivera le prochain bus ou tramway accessible, et il ou elle pourra appeler le répartiteur pour le savoir.

Bien qu'il y ait un bouton sur lequel appuyer pour indiquer au chauffeur qu'une personne handicapée souhaite monter à bord, vous devez indiquer directement au chauffeur de bus que vous souhaitez monter à bord. Le chauffeur viendra ouvrir la rampe pour que vous puissiez entrer. Indiquez au chauffeur l'arrêt où vous souhaitez descendre. Pour le tramway, bien qu'il soit entièrement accessible, il est préférable de monter dans la voiture située juste derrière le conducteur, car elle est indiquée comme accessible. De plus, le conducteur peut vous aider si nécessaire.

[Mobilité pour tous](#) est un programme en partenariat avec les Transports publics genevois qui offre un service gratuit pour permettre aux personnes malvoyantes ou ayant des difficultés à marcher (pas les utilisateurs de fauteuils roulants) de voyager sur le réseau des transports publics avec un guide. Les guides ne parlent pour la plupart que le français.

Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Vous devez réserver l'assistance 48 heures à l'avance par téléphone au +41 22 328 1111 ou par courriel à mobilitepourtous@foyer-handicap.ch, du lundi au vendredi de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00. Plus de détails sur le programme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.tpg.ch/services-en-plus>.

c. Services de taxi

Comme indiqué au point 8, les taxis réguliers doivent être réservés à l'avance, car ils ne peuvent pas être hélés dans la rue. *Numéros des taxis* : **022 320 22 02** ou **022 331 41 33**.

Vous pouvez réserver un taxi de type berline avec un grand coffre pour ranger votre fauteuil roulant pliable en le précisant lors de la réservation.

Des services de taxis accessibles avec des camionnettes accessibles sont disponibles et doivent être réservés à l'avance. Veuillez noter que l'agent de réservation peut ne parler que le français. Coordonnées ci-dessous.

Foyer Handicap : Tel : +41 22 794 52 52

Site web : <https://foyer-handicap.ch/entreprises-sociales-geneve/transport-des-personnes-a-mobilite-reduite/>

Les réservations peuvent être effectuées du lundi au vendredi uniquement.

Aloha Transport Mobile : + 41 79 321 12 21

Site web : <http://www.alohatransport.ch>

d. Hôtels

Comme indiqué dans la section 6, les hôtels sont généralement assez chers à Genève et ne sont pas toujours accessibles. En raison du nombre de réunions et d'événements organisés à Genève, les hôtels ont tendance à se remplir rapidement. Nous vous conseillons de réserver votre hôtel le plus tôt possible. Nous vous recommandons de fournir des informations détaillées sur les exigences en matière d'accessibilité au moment de la réservation.

Vous trouverez ci-dessous quelques sites web qui peuvent vous aider à identifier les lieux accessibles à Genève :

<http://www.disabledaccessholidays.com/>

<https://www.hotels.com/>

<https://www.booking.com/>

<https://www.trivago.com/>

e. Location d'appareils d'assistance

Les appareils d'assistance peuvent être loués à Genève auprès des organismes suivants. Nous ne cautionnons aucun organisme de location ni aucune de ses activités ; nous nous efforçons uniquement de fournir des informations :

Fondation Foyer-Handicap : Tél : +41 22 794 52 54

<http://www.foyer-handicap.ch/prestations/moyens-auxiliaires>

Boutique médicale : Tél : +41 22 781 20 00

<https://www.medicalshop.ch/fr/3-mobilite-aide-marche>

Mobilité : Tél : +41 22 344 42 55

<http://www.mobilitehandicap.com/>

Appareils électriques

Si vous avez besoin de recharger un appareil, veuillez noter que l'électricité est fournie en Suisse en 220 V. La prise de courant suisse est différente de toutes les autres prises que l'on trouve dans le monde. Vous pouvez acheter un adaptateur dans les magasins du Palais des Nations ou à l'aéroport.

Ces informations générales sur l'accessibilité à Genève proviennent de sources extérieures et sont fournies à titre d'information uniquement ; elles ne constituent pas une approbation par les Nations Unies des textes, produits et services présentés ici.

f. Transports publics

Des mesures d'accessibilité sont disponibles dans les transports publics à Genève. De plus amples informations sur les transports publics à Genève, telles que les itinéraires, les horaires et les tarifs, sont disponibles (en anglais et en français) sur le site web des Transports publics genevois à l'adresse suivante : <http://www.tpg.ch>.

Une application pour smartphone est également disponible pour iOS et Android, qui contient des cartes et des outils de planification d'itinéraires.

Les tickets peuvent être achetés directement à l'arrêt de bus/tram (via les machines à écran tactile dédiées), par SMS ou via l'application. Aucun billet n'est disponible à l'intérieur des bus ou des trams. Plus d'informations sont disponibles sur <http://www.tpg.ch> et <http://tpg.ch/en/web/site-international/service-clients/mobilite-reduite>

10. Transports publics vers le Palais des Nations

Genève est séparée en deux parties par le lac et le Rhône : la rive droite et la rive gauche. La gare centrale de Cornavin est située sur la rive droite, près du lac. Le Palais des Nations est également situé sur la rive droite.

Conseil : si vous séjournez dans un hôtel/une auberge/une résidence, vous aurez droit à une carte journalière gratuite pour les transports publics (demandez à la réception). Avec cette carte, vous pouvez prendre tous les bus, trams, trains et même les petits bateaux jaunes appelés "Mouette" à Genève.

- La session de l'Instance Permanente sur les personnes d'ascendance africaine se tient au Palais des **Nations**, situé à côté de la Place des Nations. Le Palais des Nations est entouré d'un grand parc avec trois entrées. Vous pouvez entrer au Palais des Nations par l'**entrée des visiteurs située au portail de Pregny, au 14 avenue de la Paix**, 1211 Genève, en face du bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge et à côté de l'école hôtelière de Genève (voir le plan ci-dessous).
- Pour vous rendre au Palais des Nations (Porte de Pregny), vous pouvez prendre le **tram 15** depuis la gare Cornavin ou le long de la rue de Lausanne jusqu'au dernier arrêt "**Nations**", puis marcher jusqu'à la Porte de Pregny (10 à 15 minutes de marche). Depuis Cornavin, vous pouvez également prendre les lignes de bus 8, 20 ou 60 jusqu'à l'arrêt "Appia".



11. Accréditation/Badge

Veillez noter qu'à partir du vendredi 1er septembre 2023, tous les participants inscrits et accrédités à la conférence recevront par courriel un badge numérique composé de leur photo, d'un code QR, du nom et de la date de la conférence (voir l'exemple ci-dessous).



Une fois téléchargé sur un téléphone portable ou tout autre appareil mobile, le badge numérique permettra d'entrer plus rapidement au Palais des Nations. Les participants qui n'ont pas de téléphone ou d'appareil mobile peuvent imprimer leur badge numérique pour accéder aux locaux de l'ONU. Veillez à ce que l'impression soit lisible afin que le code QR puisse être scanné.

Afin de recevoir un badge d'entrée au Palais des Nations, veuillez vous inscrire via Indico - <https://indico.un.org/event/1004528/>. En raison du grand nombre de participants attendus dans la matinée du mardi 16 Avril 2024, veuillez-vous présenter au Portail de Pregny à 8h00 afin d'accéder à l'ONU. Veuillez noter que les participants munis d'un badge permanent peuvent accéder et sortir par la Porte de la Paix ou la Porte de Pregny.

Une fois au portail de Pregny, vous devrez présenter votre badge numérique ou imprimé et votre passeport. Nous vous recommandons vivement d'avoir votre passeport sur vous lorsque vous accédez au Palais des Nations.

a. Accessibilité pour les personnes handicapées

L'ONU Genève déploie des efforts considérables pour améliorer l'accessibilité physique du Palais des Nations aux personnes handicapées. Une meilleure signalisation indiquant les toilettes et les ascenseurs accessibles a été mise en place dans l'ensemble des locaux. Veuillez noter que le Palais des Nations est actuellement en cours de rénovation et que l'accessibilité y est plus limitée. Toutes les informations sur l'accessibilité au sein du Palais sont disponibles ici:

<https://www.ungeneva.org/fr/about/accessibility>

Les participants ayant des handicaps ou de problèmes de santé chroniques qui pourraient nécessiter une assistance pour participer à la session sont priés de prendre contact dès que possible avec le secrétariat à l'adresse pfpad@un.org afin de prendre les dispositions nécessaires. À cet égard, veuillez vous référer à la section 9 de ce document pour vous assurer de lire toutes les informations nécessaires concernant l'accessibilité.

12. L'intérieur du Palais des Nations

La session de l'Instance Permanente se tient dans la salle XX, située dans le bâtiment E, à l'étage 2, et dont la porte d'entrée la plus proche est la porte E40. La salle XX est également proche d'un bar/café

appelé "Serpentine bar", situé à l'étage 1. Veuillez noter qu'il vous faudra marcher environ 3 à 5 minutes depuis la porte de Pregny jusqu'au bâtiment E (voir la flèche rouge sur la carte ci-dessous).



- Veuillez noter que le Palais des Nations fait l'objet d'importants travaux de rénovation et que l'accès à un certain nombre d'endroits est donc interdit. Vous trouverez néanmoins une banque UBS (avec des distributeurs automatiques), une librairie officielle et une cafétéria principale servant le petit-déjeuner et le déjeuner. Le bar Serpentine sert également du café, du thé et d'autres boissons, ainsi que des snacks (y compris des sandwichs et des salades).

1. Monnaie

Le franc suisse (CHF) est la monnaie officielle de la Suisse. Pour en savoir plus sur la monnaie suisse, veuillez consulter le site <https://www.myswitzerland.com/en-us/planning/about-switzerland/general-facts/money-and-shopping/currency/>.

2. Télécommunications

L'indicatif international pour la Suisse est +41. Les numéros de téléphone fixe de Genève commencent tous par 022 ; laissez tomber le 0 si vous appelez de l'étranger (+4122 ...). Les numéros de téléphone mobile en Suisse commencent par 076 ; 077 ; 078 ; ou 079 ; là encore, laissez tomber le 0 si vous appelez de l'étranger (+4178 ...).

3. Heure locale

La Suisse utilise l'heure d'Europe centrale (CET) en hiver comme heure normale, avec une heure d'avance sur le temps universel coordonné (UTC+01:00), et l'heure d'été d'Europe centrale (CEST) en été comme heure d'été, avec deux heures d'avance sur le temps universel coordonné (UTC+02:00). Pour connaître le décalage horaire entre la Suisse et votre ville/pays de résidence, veuillez consulter le site <https://www.timeanddate.com/worldclock/>.

4. Sécurité et sûreté

Méfiez-vous des pickpockets et ne laissez pas vos bagages sans surveillance (même dans les locaux de l'ONU) !

Tous les participants à la session doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils se rendent dans des lieux publics ou lorsqu'ils utilisent des distributeurs automatiques de billets ou des guichets automatiques de change. Les cartes de crédit de rechange, les documents de voyage et les objets de valeur doivent être conservés en lieu sûr.

Veillez noter qu'il est de la responsabilité du voyageur de se conformer aux exigences en matière d'immigration, de douane et de santé pour entrer dans le pays.

**Les numéros d'urgence sont les suivants: 117 - Police
118 - Service d'incendie
144 - Urgence médicale**

5. Informations sur les contacts

Si vous avez des questions concernant la réunion, ou pour toute autre question d'ordre logistique, veuillez contacter le Secrétariat de l'Instance Permanente à l'adresse suivante: pfpad@un.org.

Veillez noter que les Nations unies ne demandent pas de frais de participation aux sessions de l'Instance Permanente sur les personnes d'ascendance africaine.